

GAL PAYS GRAND BRIANÇONNAIS

Mercredi 17 juin 2020

Passage des Ecoles 05600 GUILLESTRE



Identification du GAL

Contact

Passage des Ecoles
05600 GUILLESTRE

leader@paysgrandbrianconnais.fr

Pays Grand Briançonnais

04 92 23 20 59

Structure porteuse
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du
Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du
Queyras

Président du GAL

Martine ALYRE

Animateur de GAL

Caroline MACLE

Nombre d'habitants

23 921

Superficie du territoire

2 138,00

Densité

10,58Hbt/km²

Nombre de communes

37

Code GAL

239

Code ASP

GAL239

Code ENRD

FR-323

Mise à jour le

17/06/2020

Expériences LEADER
antérieures

Oui

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme de
développement rural

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Caractéristiques du territoire

Territoire de montagne et de haute montagne parmi les plus hauts d'Europe, avec une altitude moyenne supérieure à 1 800 m, le Pays du Grand Briançonnais se trouve à l'extrémité nord du département des Hautes-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Stratégie locale de développement du GAL

Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie.

Objectifs

- Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles.
- Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise.
- Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire.

Thèmes

Tourisme rural et Patrimoine

Libellés des fiches actions

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat
- Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire
- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
- Expérimenter le tourisme de proximité "endogène"
- Coopération
- Animation et gestion LEADER

Financement Mesure 19 (LEADER)

Libellé	Contribution FEADER	Contributions publiques nationales	Total
Sous-mesure 19.2 - Mise en œuvre de la SLD	885 000,00€	590 000,00€	1 475 000,00€
Sous-mesure 19.3 - Coopération	240 000,00€	160 000,00€	400 000,00€
Sous-mesure 19.4 - Fonctionnement du GAL	375 000,00€	250 000,00€	625 000,00€

